

Après l'adoption en termes identiques du projet de révision de la Constitution par les parlementaires

Le Parlement dans son rôle



Députés...



... Et sénateurs adoptant le projet de révision de la Constitution.



... en présence du ministre d'État, Francis Nkea (d) et du ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Blaise Louembe.

J.K.M
Libreville/Gabon

Contrairement à ce que d'aucuns auraient pu penser, députés et sénateurs ont apporté des amendements pertinents au texte soumis à leur examen par le gouvernement.

AU plus fort du débat sur le projet de révision de la Constitution, plusieurs acteurs politiques, - et pas des moindres -, avaient cru, à tort ou à raison, que l'Assemblée nationale et le Sénat allaient adopter " comme une lettre à la poste" le texte que leur a soumis le gouvernement. En ce sens que, selon eux, députés et sénateurs devaient n'y apporter

aucun amendement. A l'analyse des faits, force est de constater que cela n'a pas été le cas. Car, au regard de la mouture finale soumise à la Cour constitutionnelle pour avis, on découvre que les parlementaires ont apporté des amendements pertinents sur presque la totalité du texte. Notamment en prenant en compte, aussi étrange que cela puisse paraître, certaines remarques et critiques qui avaient été formulées par les opposants et les acteurs de la société civile. Il en est ainsi de la disposition qui, dans le texte initial, faisait obligation aux personnes nommées, en Conseil des ministres, par le prési-

dent de la République, aux "emplois supérieurs civils et militaires de l'État, en particulier, les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires ainsi que les officiers supérieurs et généraux" de prêter serment devant le chef de l'État avant leur entrée en fonction. A l'évidence, les parlementaires ont estimé que, en sa qualité de chef suprême des Forces de défense et de sécurité, il était tout à fait légitime qu'avant leur entrée en fonction, les commandants en chef prêtent serment devant le président de la République. Et que les promus aux emplois supérieurs de l'État, les diplomates et les envoyés extraordinaires

accomplissent le même acte devant la Cour de cassation. En jurant notamment de remplir les devoirs liés à leurs charges, de respecter la neutralité de l'administration et " de garder religieusement ", même après cessation de leurs fonctions, le secret des dossiers et des informations dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Et cela s'entend aisément, vu que la Cour de cassation est la plus haute juridiction en matière judiciaire. Et que la violation de ce serment pourrait donner lieu à une condamnation pénale, sans valoir la peine de mort ou l'excommunication comme

au moyen-âge. De même, " dans un souci de permanence du pouvoir législatif, de la continuité d'équilibre à la tête de l'État et afin d'éviter la vide juridique que pourrait engendrer l'absence d'une Chambre en activité", sénateurs et députés ont cru bon de ne pas suivre le gouvernement dans sa volonté d'harmoniser la durée des mandats des parlementaires à cinq ans, en maintenant celui des sénateurs à six ans renouvelable. Dans le même ordre d'idées, les parlementaires ont tenu à préciser les missions et compétences de la Cour des comptes. Laquelle, à l'analyse de l'article 36 nouveau, devra désor-

mais assister " le Parlement dans le contrôle de l'action du gouvernement et dans l'évaluation des politiques publiques". Bref, c'est dire que l'Assemblée nationale et le Sénat n'ont pas été des " caisses de résonance" comme d'aucuns pouvaient le prétendre. Tout comme il eût été illusoire de penser que le Parlement n'adopterait pas le projet de révision constitutionnelle. Car, en fin de compte, l'actuel gouvernement n'est que l'émanation de l'Assemblée nationale et du Sénat, deux Chambres dans lesquelles le Parti démocratique gabonais (PDG) détient une majorité écrasante.

Législatives 2018

Jonathan Ndoutoume Ngome candidat à Mitzic ?



Les ministres de Démocratie Nouvelle présentés aux populations de Bitam par son président, René Ndemze'o Obiang (c).



Les cadres de Démocratie nouvelle, récemment dans le Woleu-Ntem.



Vue partielle de l'assistance.

SM
Libreville/Gabon

Depuis quelque temps, le ministre délégué auprès du ministre d'État en charge de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, multiplie les sorties. Certains observateurs y voient, dans cette intense activité du natif de Mitzic, des velléités de briguer prochainement un siège à l'Assemblée nationale.

DE retour d'une tournée dans la province du Woleu-Ntem où il a été

présenté par le président de sa formation politique Démocratie nouvelle (DN), René Ndemze'o Obiang, le ministre délégué en charge de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, Jonathan Ndoutoume Ngome a réuni, vendredi dernier, à la Chambre de commerce de Libreville, les filles et fils du département de l'Okano. Il s'agit d'une énième sortie du genre, depuis sa nomination dans le gouvernement "Issoze Ngondet II". Cette démarche, selon certains observateurs avertis de la vie politique gabonaise,

trahirait les intentions de ce membre du gouvernement de se positionner en patron politique de ce département. Tout en se demandant s'il ne serait déjà pas en train de creuser ses sillons, dans la perspective des prochaines Législatives en compte de Démocratie nouvelle (DN) si sa formation l'adoubait. Ce d'autant que l'homme semble avoir le soutien et la confiance du responsable de cette formation politique. A y regarder de près, cette idée de se jeter dans la course semble de plus en plus nourrir les ambi-

tions politiques du natif de Mitzic. En témoigne la rencontre du week-end passé avec ses "frères et sœurs" du département de l'Okano, résidant ou de passage à Libreville. Si celle-ci prévoyait d'entretenir les siens essentiellement sur le passage de la Tropicale Amissa Bongo à Mitzic et un certain nombre de mesures prises par le chef de l'État lors de son traditionnel discours de vœux à la Nation le 31 décembre dernier, Jonathan Ndoutoume Ngome n'a pas manqué d'évoquer la question des échéances électorales prochaines.

Cependant, si les choses venaient à se confirmer dans ce sens, il est clair que nombreux ne seraient pas surpris. Ce, au regard de l'ambition qu'ils reconnaissent aujourd'hui, au président de Démocratie nouvelle. Lequel entend - ce n'est un secret pour personne - régner à nouveau sur le Septentrion, en raflant le maximum de sièges de députés dans cette partie du pays. Toute chose qui pourrait s'avérer compliqué. Surtout que dans le cas de Jonathan Ndoutoume Ngome, celui-ci pourrait croiser le chemin de bien

d'autres figures politiques de premier plan de Mitzic et ses environs. C'est notamment, selon certaines indiscretions, l'ambition de l'ancienne ministre déléguée, Françoise Assengone Obame ou encore Crépin Andrew Godwock, Gisèle Laure Eyang Ntoutoume. Sans oublier l'opposition dite radicale qui, pour certains, continue de s'organiser dans l'ombre pour mieux surprendre et broyer ses adversaires politiques.